

CABINET

N° 1202- /MEF-CAB

NOTE CIRCULAIRE

Objet : Poursuite des opérations de scannage des conteneurs au Port Autonome de Pointe-Noire.

Tenant compte de l'aboutissement des négociations et après réexamen des clauses contractuelles de la Convention de concession signée le 31 mars 2021 entre le Gouvernement de la République et la société Global Access Congo S.A,

le service et les usagers des douanes sont informés de la poursuite du projet scanner et de son opérationnalisation.

Les directeurs généraux des Douanes et du Port Autonome de Pointe-Noire ainsi que les lignes maritimes sont chargés, en ce qui les concerne, de l'application stricte de la présente note circulaire qui prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Brazzaville, le 06 OCT 2023

Le Ministre,




Jean-Baptiste ONDAYE